
Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente des biens d'émigrés situés près des camps d'York et Cobourg, lors de la séance du 3 prairial an II (22 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente des biens d'émigrés situés près des camps d'York et Cobourg, lors de la séance du 3 prairial an II (22 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 523;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27323_t1_0523_0000_19

Fichier pdf généré le 30/03/2022

tion entière des tyrans, à la gloire de sa patrie, et au triomphe de la vérité. Jaloux de concourir à consolider l'égalité, à faire respecter la vertu et la raison, les citoyens de la commune de Bourgoin s'empressent de payer le juste tribut qu'ils doivent à la République, en équipant à leurs frais, un cavalier jacobin; nous vous annonçons en conséquence, citoyens représentants, que notre cavalier est parti pour être incorporé dans le cinquième régiment de cavalerie, en cantonnement à Carrouge, département du Mont-Blanc. Son civisme et son courage nous font espérer qu'il contribuera avec ses frères d'armes, à terrasser les satellites des despotes, et à faire triompher partout les droits imprescriptibles des peuples. S. et F.»

CORDELET (*présid.*), PERRETON (*vice-présid.*),
LAMBERT (*secrét.*).

21

L'agent national près le district d'Angely-Boutonne annonce que cette administration vient de faire passer à la monnaie de Paris 2 caisses, contenant; la 1^{re}, 352 marcs 2 onces 4 gros d'argenterie, et 18 marcs 5 onces 6 gros, de vermeil, et la 2^e, 319 marcs de galons d'or et d'argent, fruits des conquêtes de la raison.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (1).

22

L'agent national du district de Mantes, département de Seine-et-Oise, annonce que l'administration vient de vendre 23 933 liv. 4 divisions de biens d'émigrés, qui n'avoient été estimés que 6 290 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au Comité des domaines nationaux (2).

23

L'agent national près le district de Montpellier annonce à la Convention nationale les succès avec lesquels se vendent les biens des émigrés; il en cite plusieurs exemples. La totalité de ceux vendus jusqu'à ce jour, estimée 810,811 liv., a produit 1,950,612 liv.

Renvoi à l'administration des domaines nationaux (3).

24

L'agent national près le district de Grand-pré (4) instruit la Convention qu'il vient de vendre une partie de biens d'émigrés, divisée en 179 lots, estimés 161 468 liv. 10 s.; la vente s'en est portée à 400 839 liv.

- (1) P.V., XXXVIII, 48. B⁴ⁿ, 3 prair. (2^e suppl^t).
- (2) P.V., XXXVIII, 48. M.U., XL, 57.
- (3) P.V., XXXVIII, 49. J. Sablier, n° 1334.
- (4) Ardennes.

Insertion au bulletin, et renvoi au Comité des domaines nationaux (1).

25

L'agent national près le district de Cambrai annonce qu'à la face de nos lâches ennemis, des biens d'émigrés situés près des camps d'York et de Cobourg (2), et estimés 46 255 liv. ont été vendus 101 990 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au Comité des domaines nationaux (3).

26

Le citoyen Jean Braud, notaire du lieu du Maine-Bernard, commune de Saint-Amand, district de Barbezieux, département de la Charente, écrit à la Convention nationale, pour la prier d'agréer l'hommage qu'il fait à la patrie du montant de la liquidation de son office de notaire, dont les titres ont été envoyés à Paris, au directeur de la correspondance.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité de liquidation (4).

27

Le citoyen Ballyer, commissaire national, près le tribunal du district de Vendôme, fait don à la nation d'un recueil qu'il a fait sur les domaines aliénés et qui, d'après le décret du 10 frimaire, appartiennent à la nation.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité des domaines nationaux (5).

28

La municipalité de Saint-Ciers-d'Abzac, district de Libourne, département du Bec-d'Ambès, annonce à la Convention nationale qu'elle a fait remettre à l'administration du district 71 liv. en assignats, 18 liv. en numéraire, 60 chemises, 4 draps de lin, 2 paires de bas, une paire de guêtre, un habit uniforme et de la charpie; le tout provenant des dons faits à la patrie par les citoyens de cette commune.

Ils invitent la Convention nationale à rester à son poste, pour assurer le bonheur du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

- (1) P.V., XXXVIII, 49. M.U., XL, 57; J. Sablier, n° 1334; Mon., XX, 549.
- (2) J. Paris, n° 508.
- (3) P.V., XXXVIII, 49. Mon., XX, 549; M.U., XL, 57; J. Sablier, n° 1334; J. Matin, n° 671 (sic); C. Eg., n° 643.
- (4) P.V., XXXVIII, 49. B⁴ⁿ, 3 prair. (2^e suppl^t).
- (5) P.V., XXXVIII, 50. B⁴ⁿ, 5 prair. (1^{er} suppl^t); C 306, pl. 1154, p. 33 (reçu dudit manuscrit intitulé: Ex libris operibus de Curis Ballyer Collectum, et in libro redactum. etc.).
- (6) P.V., XXXVIII, 50. B⁴ⁿ, 11 prair. (2^e suppl^t).